

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 081-200034064-20260430-D73\_2026-BF



SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00  
SALLE DES FETES - DE LIVERS CAZELLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	35	39

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 17 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Livers Cazelles sous la présidence de Jérôme Flament, Président.

**Présents :** M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Corinne Caujolle, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

**Pouvoirs :**

M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament,  
M. Jean-Pierre Vernhes pouvoir à M. Pierre Viaules,  
Mme Patricia Marty pouvoir à Patrick Delaume,  
M. Nicolas Lahaye pouvoir à Mme Delphine Pinczon Du Sel

**Excusés et absents :**

Mme Sarah Turquety

M. Frédéric Ichard est désigné secrétaire de séance

## D73-2026 Délibération portant vote du budget général 2026


Sur proposition du Président, le conseil communautaire,

**-Entendu** la présentation faite par le Vice-Président en charge des Finances, du budget général au titre de l'année 2026

**Vu** la maquette budgétaire 2026 présentée selon la norme comptable M57 ci-annexée et résumé ci-dessous ;

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
Reçu en préfecture le 11/05/2026  
Publié le 11/05/2026  
ID : 081-200034064-20260430-D73\_2026-BF



4C ou CC DU CORDAIS ET DU CAUSSE - budget général 4 C - BP - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	957 749,70	631 345,66
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	295 271,67	799 455,78
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 177 780,07	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>1 430 801,44</b>	<b>1 430 801,44</b>
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 586 987,09	3 310 990,51
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 275 996,58
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>3 586 987,09</b>	<b>3 586 987,09</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>5 017 788,53</b>	<b>5 017 788,53</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Communauté de communes du Cordais et du Causse par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- **DONNE** au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ; -
- **AUTORISE** Le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** le Président à verser des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes des Ordures Ménagères (OM) pour 17 000€, MSAP (Prestation postale) pour 16 356€, MSAP pour 87 951.60 €, Cuisine pour 19 635.68€, SPANC pour 4 102.08€, école pour 813 864.40€, TAD pour 16 413.84€, Assainissement collectif pour 33 212.32€
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT